

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 Avril 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/04/08

Date de la convocation	27/03/2024
	<u>Exprimés</u> : 21
Présents : 18	Pour : 21
Absents : 05	Contre : 0
	Ne participe pas au vote : 01
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Demande de subvention Amendes de police au Conseil Départemental - Travaux d'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des rues du Ballast et des Amandiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan souhaite réaliser l'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des rues du Ballast et des Amandiers. Il précise que grâce à l'accompagnement d'Hérault Ingénierie, la consultation

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-08-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux vient d'être lancée.

Il présente l'opération estimée à 525 691.50€ H.T. (travaux et honoraires) qui consistera en la réhabilitation des deux rues du Ballast (350 ml) et rue des Amandiers (100 ml). Ces travaux comprendront la réfection complète des chaussées, la création de cheminement doux, la mise en place des dispositifs géométriques et du stationnement afin de couper la vitesse.

Au regard de la configuration actuelle des rues, la mise en discrétion des réseaux aériens est à prévoir (enfouissement), Hérault Energies restera maître d'ouvrage sur cet aspect. Le réseau d'assainissement sera quant à lui repris par « Interc'eau » qui restera maître d'ouvrage sur cet aspect.

Le but de ces aménagements est de sécuriser ces voies en apaisant la vitesse des véhicules et en protégeant les usagers...

Il rappelle que le Conseil Départemental de l'Hérault procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 élu(e) ne participe pas
au vote car concernée par les travaux,

Décide

- ADOPTE le programme de travaux d'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des rues du Ballast et des Amandiers et son plan de financement pour un coût hors taxes de 525 691.50€ H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-08-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024